



Programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs au Canada : fiche de rendement 2019

Cette fiche de rendement a été préparée par le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons (GTCAN). Le groupe de travail résulte d'une collaboration entre Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) et l'Académie canadienne d'audiologie (ACA).

PROVINCE

Québec



CLASSEMENT DIPTA

INSUFFISANT

DESCRIPTEURS

- 30 % et plus des bébés sont dépistés (en processus de planification d'un programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né)
- Certains éléments du DIPTA sont présents, mais pas dans l'ensemble de la province
- Des protocoles cliniques existent pour certains éléments, mais seule la mise en œuvre du dépistage fait l'objet d'une surveillance
- Des bases de données régionales permettent de faire le suivi des nourrissons jusqu'à l'âge de 6 mois

RECOMMANDATIONS

- Mettre en œuvre un programme coordonné et complet de DIPTA à l'échelle de la province, qui s'appuie sur un système de gestion des données
- Porter davantage attention à l'amélioration de la qualité et à la durabilité du programme

Les programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA) ont pour but de favoriser la santé auditive des nourrissons de façon proactive et englobent les éléments suivants : **1) le dépistage universel des troubles auditifs chez tous les nouveau-nés; 2) l'identification des bébés qui ont une perte auditive permanente; 3) services d'intervention qui incluent du soutien pour la technologie et le développement des habiletés en communication; 4) le soutien de la famille; 5) la surveillance et l'évaluation du programme.**

Les classements ont été attribués en fonction de la présence des cinq éléments dans l'ensemble de la province ou du territoire.

Le classement du Canada : **INSUFFISANT**